

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Arrondissement de SAINT LO
VILLEDIEU INTERCOM

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 29 juin 2023

Date de convocation : 23 juin 2023
Nombre de conseillers : En exercice : 46 Présents : 32 Votants : 35

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La publication en ligne en date du 05/07/2023

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu Intercom, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Régis BARBIER, Anne-Sophie BELLENGER, Serge BOSSARD, Françoise CAHU, Yvan SOULARD, Léon DOLLEY, Mélinda DUPONT, Alain EUDELIN, Ghislaine FOUCHER, Mireille GENDRIN, Nadine GESNOUIN, Nicolas GUILLAUME, Francis LANGELIER, Marie-Odile LAURANSON, Sylvie MARIE, Freddy LAUBEL, Jean LE BEHOT, Damien LÉBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAÎTRE, Martine LEMOINE, Bernard LEMASLE, Frédéric LEMONNIER, Jean-Marie LIGNEUL, Pierre MANSON, Marie-Andrée MORIN, Marina MULLER, Samuel PACEY, Stéphane PRIMOIS, Daniel TOURGIS, Charly VARIN, Daniel VESVAL.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs Jean-Patrick AUDOUX, Catherine BAZIN, Daniel BIDET, Valérie BIDET, Véronique BOURDIN, Stéphane VILLAESPESA, Ludovic BLIN, Liliane GARNIER, Patrick ORANGE, Serge LENEVEU, Michel LHULLIER, Thierry POIRIER, Pascal RENOUF, Julien LEFEVRE.

Était absent représenté :

Madame Isabelle CHAMPERBERTAULD représenté par Monsieur Yvan SOULARD.

Procurations :

- Monsieur Daniel BIDET donne procuration à Madame Marina MULLER
- Madame Liliane GARNIER donne procuration à Monsieur Philippe LEMAÎTRE
- Madame Véronique BOURDIN donne procuration à Madame Marie-Odile LAURANSON

Secrétaire de séance : Régis BARBIER

CC-29-06-2023 / Urbanisme / PADD / L. DOLLEY

Délibération n°2023-115

Rapporteur : Léon DOLLEY

Considérant, les évolutions réglementaires et les travaux menés par les élus depuis l'adoption du PADD le 30 juin 2022, auxquels s'ajoutent les remarques des services de la DDTM lors de notre rencontre du 30 mai 2023,

Considérant, l'avis de la conférence des élus du 19 juin 2023,

Il est proposé de débattre de nouveau le PADD afin d'une part de le mettre à jour avec des données actualisées, et d'autre part de rectifier les densités prescrites au sein du document (voir annexe).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable constitue le socle du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il intervient suite au diagnostic du territoire et définit les grandes orientations politiques que le PLUi entend appliquer. Il doit aussi prendre en compte les directives définies par l'Etat et le Schéma de Cohérence Territoriale établi à l'échelle du PETR.

Ce projet doit faire l'objet d'un débat en conseil communautaire puis au sein de chaque conseil municipal. Les observations qui émaneront de ces débats feront l'objet d'une nouvelle analyse pour finaliser le document et pouvoir décliner le règlement (zonage et règles de constructions) correspondant aux orientations du PADD.

Le travail mené sur le PADD a permis de dégager un **axe transversal commun** aux 3 Grandes orientations composé des éléments suivants :

- Accueil de population en augmentation de 0,3% par an sur les 10 prochaines années soit environ 480 habitants supplémentaires
- Consolider l'armature urbaine (pôle principal, secondaire, relais, maillage communal)
- Affirmer des centres bourg vivants et dynamique
- Tendre vers la sobriété foncière

Les 3 orientations politiques retenues pour le territoire et présentées au sein du PADD sont les suivantes :

1) Le cadre de vie, support d'une ruralité attractive

Mettre en valeur le cadre rural, élément fondateur de l'identité de Villedieu Intercom (environnement, paysage et patrimoine) et préparer le territoire aux défis du changement climatique

2) Faire rayonner Villedieu intercom autour de son économie

Capitaliser sur les atouts économiques présents
Organiser l'économie de Villedieu intercom

Soutenir l'économie de proximité

3) L'habitat et le cadre de vie

Une programmation de logements en réponse aux besoins de développement du territoire

Améliorer la qualité du parc existant

Accompagner le parcours résidentiel des habitants

Le conseil communautaire, après en avoir débattu

Décide

- **D'adopter le PADD amendé et joint en annexe**
- **De le soumettre pour débat aux communes**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Président,



Charly VARIN